

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2022

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Comité syndical :
En exercice :	32	Le 23/02/2022
Présents :	18	
Pouvoirs :	0	
Votants :	18	

Le 10 mars 2022, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents : Didier ALBAN, René AUCAGNE, Gabriel AUMONIER, Baptiste COLLET, Gilles CREMET, Pascal CUNY, Annie DAYET, Patrice DECEUR, Gilles DEMAISON, Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, Estelle MORIN, André MUT, Hervé ODET, David POMMIER, Gérard POYET, Jean RAY, Bernard REY.

Absents excusés : Pierre ATHANAZE, Michel BADOIL, Fernand BERENGUER, Jérémy CAMUS, Jean-François CHANTELOUBE, Christophe COTTAREL, Thierry DELAMARE, Stéphanie DI RUSCIO, Gilles DUTREIVE, Cédric FIEF, Yann GALLAY, Christophe HENRY, Ghislaine LANDE, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Gilles CREMET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Election d'un nouveau membre du bureau du Syndicat autre que le Président et les Vice-Présidents

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;

Vu la délibération du comité syndical n° 2020-04 en date du 23 septembre 2020 déterminant le nombre des membres du bureau autres que le Président et les Vice-Présidents ;

Vu la délibération du comité syndical n° 2020-05 en date du 23 septembre 2020 et relative à l'élection des membres du bureau du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;

Vu la délibération de la Métropole de Lyon n° 2021-0593 en date du 21 juin 2021 portant désignation des représentants du Conseil au Comité syndical du SIAH ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Président rappelle, qu'aux termes de la délibération 2020-05 en date du 23 septembre 2020 et relative à l'élection des membres du bureau, le comité syndical avait décidé de repousser l'élection du 9^{ème} membre du bureau à une séance ultérieure afin d'offrir à un délégué de la Métropole de Lyon l'opportunité d'intégrer le bureau laquelle n'avait alors pas encore désigné ses représentants.

Le Président explique que par délibération en date du 21 juin 2021 la métropole de Lyon a procédé à la désignation de ses représentants, il est donc à présent possible de procéder à l'élection du 9^{ème} membre du bureau.

Le Président fait appel aux candidatures.

Les représentants de la métropole étant absents et étant donné qu'aucun membre du comité syndical n'a souhaité présenter sa candidature, le Comité syndical décide à l'unanimité moins 1 abstention (Bernard REY) :

- ✓ **DE DIRE** qu'il ne sera pas procédé à l'élection du neuvième membre du bureau ;
- ✓ **DE DIRE** qu'il délibèrera ultérieurement sur la réduction du nombre de membres du bureau syndical de neuf à huit membres.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **1 8 MARS 2022**
N° récépissé télétransmission : 001-200061455-20220310-2022C01
Affichage le :

1 8 MARS 2022

A Sainte Euphémie, le 10/03/2022

**Le Président,
David POMMIER**

